

COMPTE RENDU du Conseil Administration du 14 mars 2023

La réunion du Conseil d'Administration du 14 mars fut particulièrement longue puisque le CA du 13 février, jour de mobilisation nationale, avait été annulé, ainsi que nous l'avions demandé à la présidente.

A cette occasion, nous avons souhaité une expression en faveur d'une banalisation des enseignements, mais la présidente n'avait alors pas souhaité s'engager en son nom propre, et, en l'absence de réunion, le CA n'avait pas eu l'occasion de s'exprimer.

Nous avons donc cette fois proposé une motion avant l'ouverture de la séance. Une motion fut finalement votée, après quelques aménagements nécessaires à l'obtention d'un consensus.

"Lieu ouvert où se fait la transmission des savoirs et où les idées circulent, l'Université de Lorraine est naturellement touchée par la mobilisation concernant la réforme des retraites. Soucieux de permettre à chacune et chacun d'exprimer sa position, le conseil d'administration de l'Université de Lorraine s'exprime en faveur de la levée de l'assiduité pour tous les enseignements (CM, TD, TP) les jours de mobilisation nationale."

Le compte-rendu qui suit, partiel et partial, n'évoquera que les aspects qui nous paraissent les plus saillants parmi les 55 points mis à l'ordre du jour.

[Rappelons que dans les entrailles des documents administratifs de l'ENT, on peut trouver des compte-rendus quasiment exhaustifs sous la plume habile de Bernadette Orel, chargée du CA et du Sénat. Nous avons demandé en commission « Statut de l'élu » que ces documents soient mieux mis en valeur, et, plus généralement, que toutes les instances décisionnelles de l'UL (Ecoles, UFR, collegiums, pôles...) fassent publicité de leurs décisions et de leurs débats.]

1. Informations de la présidente

Le conseil s'ouvre par les informations de la présidente. Parmi les faits notables, on peut citer un recul significatif du nombre de boursiers et le lancement d'une campagne sur les conditions de vie des étudiants et des étudiantes.

Enjeux stratégiques

3. Compte financier

Après une introduction par Camille Diou (VP Finances), Pierre-Emmanuel Jeunehomme, et Frédéric Drue, présentent conjointement l'analyse du compte financier et le rapport de gestion. La non-compensation de la hausse du point d'indice, et la compensation seulement partielle de la hausse de l'énergie ont dégradé la situation financière de l'Etablissement, dont la capacité d'autofinancement a diminué d'un tiers. Le fonds de roulement libre d'emploi, en très forte baisse, est de 19 jours.

Cette présentation est suivie par une intervention de la commissaire aux comptes, qui confirme que la poursuite de la réconciliation physico-comptable de l'établissement permet aujourd'hui une certification sans réserve.

Nous interrogeons le VP aux finances sur les perspectives de progression du soutien de l'État contre l'augmentation du coup de l'énergie : 100M€ ont déjà été versé, pour les tranches futures, la répartition entre les universités dépendra vraisemblablement des dépenses effectives.

7. Dispositif interne d'alertes professionnelles de l'université de Lorraine.

Nous apprenons la mise en place d'un dispositif interne d'alerte professionnelle relatif à des faits potentiellement délictueux ; la directrice des affaires juridiques étant placée au centre du dispositif.

Nous interrogeons sur la capacité en personnel de la DAJ pour faire face à cette nouvelle mission. On nous informe d'un recrutement à la rentrée [sur un poste actuellement vacant].

Vie institutionnelle

11-15 Plusieurs nominations et modifications de règlements intérieurs sont votées à l'unanimité.

17. Rapport social unique

Il en est de même du rapport social unique, un document important dont nous recommandons la consultation.

18. Droits et devoirs des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires

Une nouvelle version du document « Droits et devoirs des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires » est présentée.

Nous intervenons pour condamner l'existence même de ce document, qui mêle indistinctement des extraits de loi et leur interprétation par les services de l'université.

Nous estimons que le rôle du CA n'est pas d'interpréter la loi. L'Université doit appliquer la loi, si elle faillit à cette application, elle sera condamnée.

Nous rappelons qu'une des deux modifications du texte [celle relative aux surveillances] fait suite à une condamnation de l'Université de Lorraine.

Le texte est adopté, 7 voix contre.

20-21 RIPEC année 2023 - Lignes Directrices de Gestion et modalités d'attribution

Myriam Duban présente la procédure : elle démarrera avec une phase CNU qui donnera une note unique A, B ou C (article L123-3 du code de l'éducation) et indiquera sur quel motif il propose, éventuellement, l'attribution de la prime. Puis phase unique du CA restreint.

Difficultés pratiques et organisation:

Le calendrier est très serré, avec un travail en parallèle du CNU et des rapporteurs locaux qui préparent le travail du CA restreint.

La disparition des 4 critères d'attribution amène à regrouper 3 volets (pédagogie, recherche, administration).

L'an dernier, le CNU et l'établissement donnait 6 notes qui préparaient la décision. Il n'y aura plus que 2 notes, d'où une perte importante d'information, qui ne permettrait pas de trier les candidatures (468 candidatures recevables l'an dernier, probablement plus cette année, potentiellement 1500 candidatures). On gardera donc 3 notes pour les rapporteurs internes.

Les LDG (Lignes Directrices de Gestion) prévoient: 30% pédagogie / 30% recherche / 20% mission établissement / 20% autres missions avec objectif de 45% des EC en régime plein. Il y a alignement sur les LDG ministérielles et un regard attentif sur les équilibres femme/homme, MCF/PU, grades, handicap...

Il y aura donc une évaluation séparée des trois volets, chaque volet peut justifier l'obtention de la prime, mais un déséquilibre trop fort n'est pas souhaitable. On sera attentif à l'éventuelle redondance entre C2/C3 (objectif différent, indemnité vs prime).

[Note : nous présentons ici la transcription d'une présentation orale. Nous recommandons évidemment aux candidats et candidates de se reporter aux LDG elles-mêmes.]

Myriam Duban dit son souhait de mieux accompagner la communauté. Une formation destinée aux candidats et aux candidates aura lieu le 15 mars, et une autre pour les rapporteurs au printemps.

Sur le montant et le nombre des primes. Myriam Duban annonce la cible de 45 % des enseignants-chercheurs en régime stationnaire, soit 900 primes pour un nombre de 2000 EC dans l'établissement. En 2022, on avait attribué seulement 250 primes de 5000€. La proposition de l'équipe présidentielle est de donner cette année 325 primes d'un montant de 4300€.

Nous prenons la parole pour faire la contre-proposition suivante : 399 ou 400 primes d'un montant de 3500€ [le plancher légal]. Nous récusons deux arguments avancés par la présidente dans les réunions préparatoires

- un montant trop faible, qui pourrait être mal perçu ;
- la somme de 4300€ est à relativiser dans un contexte d'augmentation progressif des autres primes : C1, C2.

3500€, ce n'est pas une somme misérable, c'est ce que touchent actuellement 60 % de la petite minorité qui bénéficie de la PEDR. Les 7000€, qui avaient servi de référence dans le précédent pour définir le montant de 5000€ concernaient vraiment une toute petite minorité.

Nous doutons également de l'argumentation d'une trajectoire globalement à la hausse de la condition des enseignants chercheurs : la cible du repyramidage, annoncée d'abord à 40 %, passe à 38 %. Nous notons l'évolution à la baisse de plusieurs taux de promotion, en particulier celui de l'accès des maîtres de conférences à la hors-classe, qui va être divisé par deux en quelques années. Seul mouvement positif et très attendu, le passage de 15 à 18 du taux de promotion PR2->PR1.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042439224>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047278227>

La présidente reconnaît que nous lui apprenons ces évolutions, mais souhaite porter à notre attention que l'évolution des taux de promotion est généralement motivée par l'évolution de paramètres démographiques .

Reprenant la parole, nous rappelons le caractère peu démocratique des institutions de l'Université de Lorraine et reconnaissons que, dans ce contexte, la présidente a fait des efforts pour renouer les fils du dialogue social et la construction d'espaces de dialogue.

Nous rappelons que dans ces espaces, un constat commun a été porté que le volet 3 du Ripec était une machine à fabriquer du ressentiment et que sa fusion avec la C1 serait souhaitable. Nous estimons que, dès lors, tout autre montant que le minimum légal de 3500€ serait politiquement incohérent.

Nous rappelons aussi le rejet massif dont la proposition du montant de 4300 € a fait l'objet par le Comité Social d'Administration (CSA) : 9 contre, 1 pour. Ainsi, nous semble-t-il, le point d'équilibre de l'établissement est bien à 3500 € et nous proposons qu'un vote indicatif soit réalisé préalablement au vote final.

La présidente accepte le principe d'un vote indicatif, désapprouve notre proposition car un taux de succès trop important serait source de trop d'amertume pour les candidats malheureux.

Jean-Marc Martrette approuve notre proposition, qui ferait beaucoup plus de primes distribuées (200 en régime stationnaire), ce qui n'est pas négligeable dans un contexte d'inflation.

Stéphane Leymarie récuse l'assertion suivant laquelle le dispositif génère de la frustration, rappelle que la PEDR n'était touchée que par 18% des collègues, que beaucoup plus de collègues ont déposé une demande de RIPEC. qui permet de reconnaître des missions qui ne l'étaient pas encore. Certain.es collègues ont eu la prime à 5000€ cette année. Celles et ceux qui n'auraient que 3500€ cette année, cela pourrait générer des problèmes. On pourra le faire plus tard quand la C1 sera augmentée.

Bernard Dussoubs constate que les enseignants-chercheurs découvrent les problématiques déjà bien connues par les BIATSS avec le RIFSEEP.

Christophe Schmitt plaide pour un montant de prime à 5000 €

Vote indicatif : qui veut baisser la prime à 3500€ ? 8 POUR
Qui veut maintenir la prime à 4300€ ? 19 POUR

Sur LDG : vote : 8 abstentions

Sur les modalités (montant) : Vote : 7 CONTRE / 1 abstention

22. Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) – indemnité fonctionnelle (C2) – Année 2022-2023 – Complément

Appliquer l'augmentation du point d'indice

◇Vote à l'unanimité

Pause déjeuner

23. Procédure relative à la voie temporaire d'accès au cours des professeurs des universités dite de « repyramidage » - Année 2023

Présentation de Myriam Duban : Un nouveau décret paru, avec la possibilité d'ouvrir un poste pour une ou deux sections d'un même groupe disciplinaire mais pas au-delà de deux. Suppression de l'évaluation locale du CA restreint préalable au passage au CNU. 2 avis CNU sur acquis de l'expérience et aptitude professionnelle.

Le comité (local) de promotion dispose des avis CNU et rend à son tour deux avis.

◇ Il faudra prévoir un cadrage LDG sur l'avis du comité.

Dans la limite de 4, les candidat.es ayant reçu les meilleurs avis sont auditionné.es par le comité de promotion. A l'issue des auditions, compte-rendu du comité et décision finale par la présidente.

Il y aura 17 possibilités en 2023, idem en 2024. Pour sécuriser l'attribution de ces 17 possibilités, la proposition tient compte des taux de PU dans les sections et de la consultation des viviers en cours et à venir. Prise en compte des discussions en CA restreint exceptionnel sur l'opportunité de procéder à des regroupements. Quelle cohérence de la réunion de deux sections ? au moins deux personnes éligibles dans les sections pouvant être concernées.

Certaines sections ont des taux qui les rendraient éligibles mais n'ont pas le vivier. L'info concernant le vivier n'arrivera qu'au 31 décembre (après soutenances HDR de l'année).

Nous faisons état de notre inquiétude face à cette proposition, avec parfois des viviers assez bas, à deux. Certains viviers qui s'annonçaient plus favorables se sont mal terminés l'an dernier. Comme nous nous en étions déjà ouverts auprès de Madame Duban, demander à des disciplines de travailler ensemble pour produire, non pas un classement, mais un avis individuel sur chaque candidat, ce n'est pas cher payé au regard de ce que représente pour un.e collègue de ne pas être jugé.e digne d'être promu.e lorsque les supports existent.

La présidente dit être favorable au regroupement de sections. Elle avait soutenu la proposition lors des réunions des VP CA. Mais le délai ne l'a pas permis cette année. La constitution des comités de sélection avec deux sections pouvait être compliquée également. Pas suffisamment de temps pour travailler en amont avec les sections concernées pour éviter une catastrophe. D'autres établissements n'ont pas pourvu tous les postes. La présidente souhaite que ce dispositif ne dégrade pas la fonction de PU, et affirme sa volonté d'attribution de la totalité des postes proposés. Projet est de travailler sur plusieurs années sur ce dispositif + dans le régime de campagne d'emploi.

◇ Vote : 6 CONTRE / 2 abstentions

24. Avancement 2023 des personnels enseignants contractuels

Bonne nouvelle, les reliquats permettent de proposer 2 promotions.

Sans rentrer dans le détail, nous rappelons [pour la 4ème fois en un an] l'injustice du calcul de la rémunération de ces personnels.

HB : ce premier règlement de gestion était un progrès par rapport à avant + sera retravaillé très rapidement.

Nous nous inscrivons en faux contre cette vision : non seulement le règlement de gestion en vigueur est un recul par rapport au règlement précédent, mais le reclassement des personnels dans la nouvelle grille a été défavorable.

La présidente nous promet à nouveau que ce règlement sera revu dans un cadre plus général.

[Nous serons vigilants.]

◇Vote : 4 abstentions

25. Règlement de gestion des Enseignants-Chercheurs recrutés sur des Chaires de Professeur Junior

Nous donnons acte des amendements positifs dont le CSA a été à l'initiative.

Sans nous étendre sur notre objection de principe aux chaires de professeur junior (que la présidente a bien comprise), nous déplorons toutefois les références horaires proposées, très loin du volume horaire d'un PU de droit commun, ce qui nous inquiète pour l'intégration.

Pour la présidente, l'idée est plutôt une protection de ces personnes pour ne pas trop les surcharger en raison des objectifs forts en termes de recherche.

◇Vote : 6 abstentions.

26. Grilles indiciaires des personnels contractuels BIATSS, applicables au 1er juillet 2023

Sébastien Lajoux (DRH, nouveau DGSA) : relèvement du SMIC / fusion grades infirmier.ère classe normale et de classe supérieur / diététicien.ne en catégorie A.

◇Vote à l'unanimité

27. Campagne d'avancement des personnels contractuels BIATSS

Sébastien Lajoux: niveau de la cohérence des avancements avec les titulaires.

◇Vote à l'unanimité

28. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Sébastien Lajoux: ajustements (opposition de principe en CSA)

◇Vote à l'unanimité

29. Repyramidage des assistants ingénieurs (ASI) dans le cadre de la LPR 2023

4650 emplois concourant au développement de la recherche et aux fonctions d'appui à l'enseignement sont appelés à être requalifiés d'ici 2027. Pour les ASI, examen professionnel par BAP et emploi. 14 possibilités pour l'UL en 2023. Contact des pôles et collègioms (qui sont allés vers les composantes) pour savoir quels besoins et demandes. Phase préparatoire / envoi au ministère / vote CSA... en raison du calendrier très contraint.

◇Vote à l'unanimité

30. Evolution des règles relatives au télétravail

Sébastien Lajoux: campagne 2022 (1343 télétravail : 300 et quelques en 2019) / proposition de la libéralisation de la demi-journée (régulier ou ponctuel ; plus de souplesse) ; campagne au fil de l'eau (ouverture aux nouveaux entrant.es du 1 er septembre 2023 au 31 mars 2024.

◇Vote à l'unanimité

31. Dates de fermeture de l'établissement 2023-2024

22.12 au jeudi 04.01 2024 ; 26 juillet au 19 août 2024.

◇Vote à l'unanimité

31bis. Ajout d'un poste enseignant à la publication à la seconde vague 2023 AJOUTE

Ouverture à la seconde vague pour permettre aux collègues parti.es en dispo de revenir à leur poste.

◇Vote à l'unanimité

Formation & Insertion Professionnelle

32. Compléments relatifs aux modalités d'admission en Master1 via la plateforme MonMaster –rentrée 2023

Présentation par Nicolas Oget, VP du conseil de la formation

Plateforme d'information + candidature + possibilité de saisine du rectorat.

Tous les diplômes sont référencés sur Nancy. Ils devraient pouvoir changer. Autre problème : quand on tape uniquement « master lorraine », un seul master de l'ISFATES arrive !! La logique d'ordre de présentation des établissements est aussi problématique, après univ catho d'Angers est la première à arriver...les vœux sont à la mention, possibilité de démultiplier les candidatures sur les parcours.

Réponses possibles : refus / acceptation définitive (1 seule) / acceptation provisoire (1 seule et il conserve ses placements sur liste d'attente).

Saisine du rectorat : aucune réponse favorable ans au moins 2 mentions, avec 5 vœux faits et compatibilité entre diplômes nationaux de licence et diplômes de master / étudiant.es en situation de handicap. Dès cette année, le rectorat verra les capacités d'accueil des masters au niveau des mentions. L'année prochaine, ce sera visible au niveau des parcours.

Normalement les établissements conservent le droit de refuser.

Objet de ce jour : fixer la COL (capacité offerte limitée sur la plateforme) COL = CAL (redoublant.es, étudiant.es d'études en France, de CMI, places, FC ou VAE)

HB souligne que la rectrice soutient et a beaucoup œuvré, notamment pour permettre d'afficher Metz dans la plateforme.

◇Vote à l'unanimité

33. Calendrier pédagogique 2023-2024

On reste au 8 janvier pour le calendrier pédagogique.

◇Vote : 1 abstention

34. Politique tarifaire 2023-2024 : Reconduction des principes

3 tarifs, en fonction des composantes (pas une règle d'établissement).

Etudiant FEDELOR : politique tarifaire sera réinterrogée.

Nous proposons de revenir sur les frais d'inscription des étudiant.es extra-communautaires. Nous rappelons l'injustice de cette mesure, les conséquences concrètes sur les étudiants pour lesquels les applications de scolarité sont bloquées tant qu'ils n'ont pas payé les droits.

Réponse : Un groupe de travail sur la politique DIEC (droits d'inscription des étudiant.es extra-communautaires).

◇Vote à l'unanimité

35. Liste des mentions de formations demandées à l'accréditation 2024

Retour HCERES :

Positif : offre pluridisciplinaire et exhaustive / maillage territorial / bon adossement recherche / bonne progression du nb d'apprenti.es

Dossier non conforme / manque d'approche par compétences et innovation pédagogique / caractère trop universitaire de certaines diplômes pro / attractivité nationale/européenne faible des diplômes.

586 parcours de formation différents (certains dupliqué, 2, 3 ou 4 fois : 746 parcours en tout Inquiétude principale = les moyens humains pour assurer l'offre de formation.

Il n'y aura pas de refus d'accréditation HCERES. Mais l'accréditation ne préjuge pas de l'ouverture qui sera décidée au regard des critères de soutenabilité (moyens et flux étudiants).

Nous demandons des précisions quant aux « duplications » évoquées par le VP.

S'agit-il simplement de la préservation de l'égal accès au savoir sur la Lorraine, où y a-t-il concurrence entre des formations géographiquement proches ?

Réponse : dans certains cas, le flux est là et ce n'est pas un problème. Parfois c'est plus compliqué. L'analyse fine doit être faite en priorité au niveau des collégiums.

Il faut relier les unités de formation avec les compétences.

63% des enseignements dans les formations sont assurés par des EC. Les autres sont des pro (en dehors de 2 ou 4 licences pro dans lesquelles aucun.e EC n'intervient). Dans les BUT, il faudra augmenter le nombre d'intervention de professionnel.les car souvent 20/25% alors que les attentes sont à plus de 30%.

◇Vote à l'unanimité

37. Organisation des UE libres 2023-2024 : calendrier et mise en œuvre

◇Vote à l'unanimité

38→46 . Demande de création de divers DU, demandes de modifications

2 CONTRE

Recherche & Valorisation

48. Contrat quinquennal 2024-2028 : modalités d'évaluation des projets des Unités de Recherche

Présentation par Alain Hehn, VP du conseil scientifique

51 rapports sur les 60 labos. Période d'évaluation trop longue.

On part du principe que le travail réalisé par le HCERES permet d'avoir une vision claire des orientations scientifiques des unités de recherche (dans la plupart des cas les projets sont dans la continuité). / souplesse et agilité / organisation d'auditions d'1h / itérations possibles
Eléments de cadrage de l'évaluation : préciser la méthode / méthode d'identification du porteur de projet / préciser originalité du projet / positionnement dans les écosystèmes / objectifs 2024-2028 / prise en compte des remarques HCERES.

Composition de la commission d'audition

Jean-Marc Martrette souligne le fait qu'on ajoute une couche en interne qui n'est pas attendue par le HCERES qui évalue sur un bilan (et non sur un projet)

Bernard Dussoubs: Le HCERES ne s'intéresse ni au projet ni à la recherche... attachement au point 2 sur le caractère collégial de la création du projet

Jean-Yves Jouzeau : quand aura-t'on une véritable évaluation de la recherche ? (et pas seulement le bien être dans un labo, etc.)

Nous nous faisons l'écho, auprès du CA, de la charge importante de travail que cette évaluation fait peser sur les membres du conseil scientifique. Myriam Duban s'étant exprimée plus tôt sur le fait que l'investissement dans les conseils devait rester altruiste, nous revenons sur la reconnaissance concrète du travail d'évaluation.

Myriam Duban concède que la formule de Christophe Fardet « ni enrichissement, ni appauvrissement » en commission du statut de l'élu, était juste.

[Nous resterons vigilants à ce que ce point d'accord se traduise en actes.]

Christophe Schmitt: est-on vraiment sur des modalités d'évaluation ?

Sans doute plus une audition avec une dimension d'acculturation importante.

Attention aux liens d'intérêt entre les membres du conseil scientifique évaluateurs et les dossiers attribués.

◇Vote : 7 CONTRE

49. Appel à projets Région 2023 : dossiers « Projets doctoraux » et « Jeunes chercheurs »

21 demandes projets doctoraux + 4 jeunes chercheurs ◇ pas d'interclassement, tous les dossiers sont remontés à la Région.

◇Vote : 2 abstentions.

50. Appel à projets Région 2023 : dossiers « Manifestations Internationales d'Envergure et Summer Schools (MIESS) » et « Manifestations scientifiques d'envergure intermédiaire (MIMoy) »

2 outils mis en place.

4 demandes MIESS. CS a attribué 5000€ pour chacun des cas.

5 demande Summer schools. Apport à hauteur de 1500€ pour chacun des cas.

◇Vote à l'unanimité

Info en + : MIMoy (14 projets déposés)

51. Détermination du nombre de semestres pour « Congés pour Recherche ou Conversions Thématiques (CRCT) » pour l'année universitaire 2023-2024

Répartition des CRCT : 30 semestre établissement + 12 ou 13 semestres LPR orientés plutôt SHS.

◇Vote à l'unanimité

Affaires financières & Comptable

52. Politique de voyage relative aux déplacements

Vincent Malnoury (DGS) : la fonction de « responsable politique voyage » est supprimée et cette responsabilité est confiée aux personnes bénéficiant de la délégation

Autorisation d'accorder des dérogations. Peuvent autoriser les déplacements à l'étranger en vigilance normale / dans d'autres pays sensibles, c'est Didier Husson)

Augmentation de 15% des plafonds des hôtels.

Lorsque l'agent a la possibilité de se restaurer dans un restaurant administratif ou assimilé, il bénéficie d'une indemnité de repas réduite de 50%. Sera présent dans Notilus dès avril prochain.

◇Vote à l'unanimité (pour la durée du mandat, sauf si on doit augmenter/réajuster)

International

53. Aides à la mobilité entrante et sortante, étudiante et enseignante, organisée dans le cadre des relations internationales (INSPE) Version 5 du 3 mars 2023

◇Vote à l'unanimité

54. Nouveaux montants de financement pour la mobilité internationale

◇Vote à l'unanimité

Dons & Legs

55. Don de l'Université de Lorraine à l'Université Nationale Taras Chevtchenko de Kiev

Université partenaire depuis plus de 10 ans. Don de 60 000€

◇Vote à l'unanimité

Olivier Garet et Sabrina Sinigaglia-Amadio (qui remplace désormais Maxime Amblard, devenu PU)